

**EURO COOP EXPRESS
12 AV DE L'ORME FOURCHU
ZI DE FONTCOUVERTE
84000 AVIGNON**

Document délivré le **02/04/2024**

Chère Madame, cher Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous adresser votre Mémo Véhicule Assuré, qui vient remplacer la carte verte.
Ce document constitue une présomption d'assurance pendant les 15 jours suivant la date de prise d'effet de la garantie.
Conservez ce document dans la boîte à gants du véhicule, il est utile pendant toute la durée du contrat d'assurance, notamment pour remplir un constat en cas d'accident et pour nous déclarer le sinistre.

Votre équipe Flottes Automobile

CONTRAT FLOTTE AUTOMOBILE

Souscripteur EURO COOP EXPRESS 12 AV DE L'ORME FOURCHU ZI DE FONTCOUVERTE 84000 AVIGNON	Numéro de contrat 11239241104 Date de prise d'effet du contrat 01/04/2024 Date de prise d'effet de la garantie 01/04/2024
---	--

VÉHICULE

Marque / Modèle PEUGEOT BOXER	Catégorie	AXA FRANCE AXA FRANCE SUPPORTS 92727 NANTERRE CEDEX	
Immatriculation / Parc FX-402-EB			
Le véhicule est soumis à l'obligation d'assurance, le souscripteur peut vérifier sa situation assurantielle en consultant le fichier des véhicules assurés		SUR LE SITE https://www.fva-assurance.fr	SUR LE SERVEUR VOCAL 01 83 64 32 22 (coût d'un appel local)

INFORMATIONS UTILES

Votre courtier : Diot Siaci Méditerranée

Comment déclarer votre sinistre ?

Déclarez votre sinistre sur votre espace client en ligne ou contactez

Jean-Christophe LOURENCO

+33 4 96 17 15 94

jclourenco@diot.com

Où réparer vos dommages ?

Pour vos bris de glace :

Assistance véhicule 24h/24 et 7j/ (si option souscrite)

Accident / Vol / Panne / Crevaison / Erreur de carburant.

En cas d'accident et vol, déclarez ensuite votre sinistre

Sur le réseau autoroutier en France : borne d'appel d'urgence
ou télécharger l'application mobile SOS AUTOROUTE